

LA SIGNATION DANS L'ÉGLISE DES PREMIERS SIÈCLES

COMME geste de sanctification ou de bénédiction et comme rite apotrope, la signation (*signatio*, *sphragis*) ou signe de la croix tracé sur soi-même et sur d'autres personnes et objets, est attestée dès les années 150-200 environ¹. Et — fait assez rare dans l'évolution des gestes sacrés — dès les origines, la *signatio* est chargée d'un symbolisme que les siècles postérieurs n'enrichiront plus guère. Il en va de même pour l'efficacité exceptionnelle que les fidèles des premières communautés chrétiennes attribuaient au signe de la croix : la foi en cette vertu ira plutôt en s'amenuisant et en s'altérant au cours des temps, bien que le geste ne perdît rien de sa fréquence².

1. Bibliographie sommaire : en plus des articles DCAL III, 3139-3144 et du *Lexikon f. Theol. u. Kirche*, 2^e éd., VI, 1961, c. 630-631, on consultera J. GRETSER, *De sancta cruce*, libr. IV, Ingolstadt, 1958 (toujours indispensable); F. J. DÖLGER, *Beiträge zur Geschichte des Kreuzzeichens*, dans *Jahrbuch f. Antike u. Christentum*, I, 1958, pp. 5-9; II, 1959, pp. 15-29; III, 1960, pp. 5-6; IV, 1961, pp. 5-17 (série d'articles posthumes, en cours de publication, mis au point par Th. KLAUSER); A. BOUDINHON, *Sur l'histoire du signe de la croix*, dans *Revue du clergé français*, LXXII, 1912, pp. 20-38; P. BERNARDAKIS, *Le culte de la croix chez les Grecs*, dans *Échos d'Orient*, V, 1901, pp. 194 et ss.; A. RÜCKER, *Pisciculi*, Münster/Westf., 1939, pp. 245-251; J. BARBEL, *Quellen des Hels*, Luxembourg, 1947, p. 70; W. DÜRIG, *Imago*, München, 1952, pp. 54-59; BÄCHTOLD-STÄUBLI, *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*, V, 500-562; M. SÜLZBERGER, *Le symbole de la croix et les monogrammes de Jésus chez les premiers chrétiens*, dans *Byzantion*, II, 1925, pp. 362 et ss. E. DINKLER, *Kreuzzeichen und Kreuz*, dans *Jahrbuch f. Antike v. Christentum*, v, 1962, pp. 93-113.

2. Il serait faux d'inférer du fait que les chrétiens, dès 150, se soient signés qu'à la même époque la croix était figurée sur les monuments, inscriptions, peintures ou sculptures, comme il est faux de prendre pour un signe chrétien toutes les figurations de la croix.

I. — LES PREMIERS TÉMOIGNAGES SUR LE SIGNE DE CROIX
DES CHRÉTIENS

Tertullien, vers 211, à propos des usages chrétiens non attestés dans l'Écriture, nous renseigne sur la *signatio* en Afrique :

*Ad omnem progressum atque promotum, ad omnem aditum et exitum, ad vestitum et calciatum, ad lavacra, ad mensas, ad lumina, ad cubilia, ad sedilia, quacumque nos conversatio exercet, frontem signaculo terimus*³.

Au moment de sortir et dans nos déplacements, au début et à la fin (de toutes nos activités), au moment de nous habiller et de nous chausser, au bain, à table, en allumant les lumières, quand nous nous couchons, quand nous nous asseyons, à chacune de nos activités, nous marquons le front avec le signe de la croix⁴.

La vie quotidienne du chrétien est rythmée par la signation. Le geste est tellement habituel aux chrétiens d'Afrique que Tertullien y voit un motif supplémentaire pour dissuader les chrétiennes d'épouser un païen. Comment feraient-elles pour celer leur appartenance religieuse à leurs époux, alors que journallement elles marquent du signe de la croix le lit et leur corps⁵? Selon l'auteur du *De corona*, il s'agit d'une coutume allant de soi, pouvant se réclamer d'une longue tradition, et qui est donc bien antérieure à l'époque où il écrit⁶. La fréquence de la *signatio* attestée par Tertul-

3. TERTULLIEN, *De corona* (211), III, 4 (PL, I, 80). — Pour Tertullien le signe de la croix n'est pas attesté dans les Écritures.

4. Justification de la traduction : *aditus et exitus* est défini par Tertullien lui-même : *aditum et exitum id est initium finemque* (*Scorpiace*, 10); l'expression est à entendre probablement du début et de la fin de chaque activité énumérée dans le texte; *signaculum* n'est pas un diminutif, mais l'équivalent de *signum*, traduction du grec *sphragis*, sceau ou signe. *Signare* signifie certainement *faire le signe de la croix* (cf. F. J. DÖLGER, *op. cit.*, I, 1958, p. 6). Sur *sphragis*, *signum*, voir F. J. DÖLGER, *Sphragis*, Paderborn, 1911.

5. TERTULLIEN, *Ad uxorem* (v. 203), II, 5 (PL, I, 1296) : *latebisne tu, cum lectulum, cum corpusculum tuum signas?*

6. La concordance entre le traité *Ad uxorem* (période catholique) et le traité *De corona* (période montaniste) en ce qui concerne la *signatio* interdit de penser que le signe de la croix est un usage propre aux montanistes. — Peut-être s'agit-il aussi du signe de la croix dans un passage de MINUCIUS FELIX, *Octavius*, IX, 2 (CSEL, II, 13) : *occultis*

lien n'a rien qui puisse nous surprendre : les païens contemporains accumulaient eux aussi, durant la journée, nombre de gestes destinés à les garantir contre le mauvais sort⁷.

Le dossier scripturaire de la signation fut constitué pour la première fois par Cyprien, vers 250⁸. Quatre textes y figurent, qui seront constamment allégués dans la suite : *Ézéchiel* 9, 4-6, *Exode* 12, 13, *Apocalypse* 7, 3 et 14, 1⁹. Parmi ces textes, le passage tiré des visions d'Ézéchiel est capital, en raison de l'exégèse qui en fut donnée :

Passe par le milieu de la ville, par le milieu de Jérusalem, et marque d'un Tau le front des hommes...; de quiconque porte sur lui le Tau n'approchez pas¹⁰.

C'est encore Tertullien qui a donné de la lettre grecque Tau l'interprétation, dans une formule qui demeurera classique :

La lettre grecque Tau, notre lettre T (est) la forme de la croix que le prophète prévoyait que nous porterions sur notre front¹¹.

se notis et insignibus noscunt (christiani). — Pour justifier l'usage de se signer, Tertullien fait appel à la tradition, les Écritures étant muettes sur ce point; cf. *De corona*, IV (PL, 2, 80) : *Harum et aliarum eiusmodi disciplinarum si legem expostules scripturarum nullam leges. Traditio tibi praetendetur auctrix, etc.*

7. Ainsi l'habitude de cracher dans la chaussure au moment de la mettre; cf. PLINE, *Nat. hist.*, XXVIII, 4, 38 : *Inter amuleta est editae quemque urinae inspuere, similiter in calciamentum dextri pedis, priusquam induatur.*

8. CYPRIEN, *Testim. ad Quirinum*, II, 22 (CSEL, XIX, 383-384); *Canones Hippolyti*, c. 29 (W. RIEDEL, *Die Kirchenrechtsquellen des Patriarcats Alexandrien*, 1900, p. 219); GRÉGOIRE D'ELVIRE = Ps.-ORIGÈNE, *Tract.* 9 (BATIFFOL, 101); EVAGRE, *Altercatio* (CSEL, XLV, 34-35) donne en plus JOSUÉ 2, 17-20; EUSÈBE, *Demonstr. evangel.*, VI, 25, 4 (CGS, VI, 295) donne en plus ISAÏE 66, 18-19.

9. *Exode* 12, 13 : « Le sang sera un signe en votre faveur sur les maisons où vous êtes. » — *Apocalypse* 7, 3 : « ... jusqu'à ce que nous ayons marqué du sceau sur le front les serviteurs de notre Dieu. » — *Ibid.*, 14, 1 : « Cent quarante quatre mille personnes qui avaient son nom et le nom de son Père écrit sur le front. » — *Ézéchiel* 9, 4-6 est cité dans le texte ci-dessus.

10. *Ézéchiel* 9, 4-6.

11. TERTULLIEN, *Adversus Marcionem*, III, 22 (CSEL, XLVII, 415) : *Ipsa est enim graecorum Tau, nostra autem T, species crucis, quam portendebat futuram in frontibus nostris.* — Dans le même sens CYPRIEN, *Testimon.*, I, 22; JÉRÔME, *In Ezech.*, IX, 4; ORIGÈNE, *Sel. in Ezechielem*, c. 9.

L'on sait que dans les inscriptions paléochrétiennes, le T figure parfois en position intercalaire, pouvant suggérer la forme d'une croix au lecteur initié¹². L'assimilation du T avec la croix est cependant antérieure à Tertullien et ne paraît pas avoir été le fait des seuls chrétiens. Ainsi Lucien de Samosate (v. 120-200), se livrant à des considérations assez artificielles sur les lettres de l'alphabet, déclare que « le T mérite la peine de mort dans sa propre forme, qui est la croix, à laquelle il a donné origine¹³ ». Dans les milieux chrétiens, l'identification du T avec la croix apparaît pour la première fois, à notre connaissance, vers 135, dans la lettre du pseudo-Barnabé, à propos des 318 serviteurs d'Abraham dont parle la Genèse¹⁴. Le nombre 318 s'écrit, en numérotation grecque, soit 'TIH' (=318) soit 'IHT' (=18+300). Alors que le groupe IH est déjà considéré comme l'abréviation de IHΣΟΥC, la lettre T « contient la croix signifiant la grâce¹⁵ ».

Deux passages du plus ancien document liturgique connu, la *Tradition apostolique* d'Hippolyte de Rome (v. 215), nous renseignent sur la *signatio* dans l'Église de la capitale de l'Empire. En raison de l'intérêt exceptionnel qu'ils présentent, nous les rapportons ici *in extenso* :

En te signant avec ton haleine humide et en crachant dans ta main (ou en saisissant ton souffle dans ta main), ton corps est sanctifié jusqu'aux pieds¹⁶.

12. C'est en particulier le cas du T inscrit dans le mot IXΘYC (ITXΘYC) à Saint-Sébastien sur la via Appia.

13. LUCIEN DE SAMOSATE, *Jugement des voyelles*, 12 (JACOBITZ, I, 33).

14. PSEUDO-BARNABÉ, *Ep.* IX, 8 (FUNCK, *Patres Apostolici*, I, 66; TH. KLAUSER, *Florileg. patristicum*, I, 1940, p. 12, avec la datation : vers 135). — Il s'agit du texte de *Genèse* 14, 14 : « (Abram)... mit sur pied ses gens les mieux éprouvés, nés dans sa maison, au nombre de trois cent dix-huit. »

15. Dans le même sens, CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.* VI, 11, 84, (PG, 9, 305); PSEUDO-CYPRIEN, *De Pascha computus*, 22 (CSEL, III, 3, p. 268); AMBROISE, *Abraham*, I, 3, 15 (CSEL, XXXII, 1, p. 513) et *De fide prol.*, 3; CÉSAIRE D'ARLES, *Sermo* 119, 6 (MORIN, 468); PAULIN DE NOLE, *Ep.* XXIV, 23 (CSEL, XXIX, 222). — Autres témoins dans F. J. DÖLGER, *Jahrbuch f. antik. u. Christentum*, I, 1958, pp. 15 et suiv. — Voir aussi J. RIVIÈRE, *Trois cent dix-huit : un cas de symbolisme arithmétique chez saint Ambroise*, dans *Recherches de théol. ancienne et médiévale*, VI, 1934, pp. 349-367.

16. HIPPOLYTE DE ROME, *Tradition Apostolique* (éd. E. HAULER, *Didascaliae Apostolorum. Fragmenta Veronensia latina*, Leipzig, 1900,

Efforce-toi en tout temps de te signer dignement le front, car c'est le signe connu et éprouvé de la Passion contre le diable, si tu le fais avec foi... L'adversaire voyant la force qui vient du cœur — dès que l'homme montre représentée extérieurement la ressemblance spirituelle — s'enfuit, non parce que toi tu craches, mais en raison de l'esprit qui souffle en toi... En signant le front et les yeux avec la main, écartons celui qui essaie de nous exterminer¹⁷.

A Rome comme en Afrique, le chrétien était donc invité à se signer le front (et les yeux) du *signum passionis* pour écarter de lui les maléfices du démon. Dans les deux textes d'Hippolyte nous avons opté pour l'allusion à la sputation accompagnant la *signatio* : la tradition textuelle nous y autorise, comme aussi ce que nous savons des coutumes antiques des Romains. Cracher (contre ou sur une personne et un objet) constitue un rite apotropique puissant¹⁸.

Tertullien et Hippolyte témoignent pour les années 200 au moins. Un texte d'origine gnostique permet d'assigner à la *signatio* une date antérieure d'une cinquantaine d'années. Selon les *Acta Iohannis* (v. 150-180), en effet, l'apôtre Jean, « après qu'il eut fait le signe de la croix sur tout son corps,

p. 119; éd. BOTTE, dans *Liturgiew. Q. U. Forsch.* 39, 1963, p. 94 : *Per consignationem cum udo flatu et per manum spm amplectens corpus tuum usque ad pedes sanctificatum est.* — L'abréviation *spm* des mss est développée en *spiritum* par HAULER et BOTTE; la leçon *sputum* reste possible, car les versions sahidique, arabe et éthiopienne donnent comme équivalent « salive »; cf. G. HORNER, *The Statutes of the Apostles*, London, 1904.

17. HIPPOLYTE DE ROME, *Tradition Apostolique* (HAULER, 121; BOTTE, 98-100) : *Semper autem imitare cum honestate consignare tibi frontem. Hoc enim signum passionis adversum diabolum manifestum conprobatum est si ex fide ita (que) facis... nam adversarius cum vidit virtutem quae ex corde est ut homo similitudinem verbi in manifesto deformatam ostendat infugiatur non sputante (te) sed flante spiritu in te... Frontem vero et oculos per manum consignantes, declinemus eum qui exterminare temptat.* — Ce passage a un doublet situé un peu plus haut dans le texte (HAULER, 118; BOTTE, 99, n. 1); il s'agit probablement de deux versions d'un même texte. — B. BOTTE traduit *sputante* par « effrayer », « faire peur » en supposant une confusion dans l'original grec entre *ptoountos* (effrayer) et *pluontos* (cracher). Cette confusion est possible, mais ne s'impose pas, étant donné ce que nous savons de l'importance de la sputation comme rite apotropique dans l'antiquité.

18. PLINE, *Nat. histor.*, XXVIII, 4, 38 : *Inter amuletæ est editæ quemque urinae inspungere, similiter in calciamentum dextri, pedis, priusquam induatur.*

se leva et dit : Sois avec moi, Seigneur, Christ Jésus; puis il se coucha dans sa tombe¹⁹ ». Vraisemblablement, « signer tout le corps » signifie ici tracer une croix sur les différents membres²⁰.

Il n'y a pas grand profit à accumuler les témoignages appartenant aux siècles postérieurs²¹. Les mêmes thèmes sur l'usage du signe de la croix, sa fréquence et sa valeur, reviennent chez tous les écrivains ecclésiastiques. Cyrille de Jérusalem (v. 348-350) et Gaudence de Brescia († après 406) reprennent *ad litteram* les phrases de Tertullien²².

Dans la vie quotidienne et privée du chrétien, la *signatio* fait avant tout fonction de rite apotropeique : se signer constitue un *munimen* contre les démons, les esprits mauvais, mais aussi contre les forces de la nature (éclaircs, orages, feu et dangers de toute sorte), ainsi qu'un phylactère contre la maladie et les poisons²³. Durant le moyen âge, l'usage de la *signatio* comme geste de conjuration du mauvais sort se développera — jusqu'à confiner à la superstition — au détriment de la vraie signification du signe de la croix, qui lui vient de sa connexion originelle avec le rituel baptismal.

II. — LE SIGNE DE CROIX HORS DU CHRISTIANISME

La *signatio* comme geste n'est pas spécifiquement chrétienne, pas plus d'ailleurs que ne l'est la forme de la croix.

19. *Acta Iohannis*, 115 (vers 150-180) (éd. R. A. LIPSIUS-M. BONNET, *Acta Apost. apocrypha*, II, 1, 1898, pp. 1-4); document d'origine gnostique, mais avec un contenu qui ne représente pas spécifiquement les croyances gnostiques.

20. Confirmation dans le *Martyrium Matthaei*, 11 (4^e-5^e s.). LIPSIUS-BONNET, III, 1, p. 228. — Peut-être aussi EUGIPPIUS (5^e s.), *Vita Severini* (MGH Auct. anl., I, 28) : *totum corpus signo crucis, extenta manu, consignans*.

21. Ces témoignages sont rassemblés dans J. GRETZER, *op. cit.*

22. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catech.*, IV, 14 (PG, 33, 471); XIII (PG, 33, 816); GAUDENCE DE BRESCIA († après 406), *De evangelii lectione, serm. VIII* (PL, 20, 890) : *Sit sermo Dei et signum Christi in corde, in ore, in fronte, inter cibos, inter pocula, inter colloquia, in lavacris, in cubilibus, in ingressu, in egressu, in laetitia, in moerore*.

23. Ainsi J. MOSCHOS, *Pré spirituel*, 94 (PG, 87, 2953; *Sources chrét.*, 12, p. 142); JONAS DE BOBBIO, *Vita Eustasii* (MGH Ss. rer. Mer., IV, 119-130); PAULIN DE PÉRIGUEUX, *Vita Martini*, I, 16 (CSEL, XVI, p. 19). — Voir aussi A. FRANZ, *Die kirchlichen Benediktionen im Mittelalter*, 2 vol., Freiburg/Br., 1909 et BACHTOLD-STÄUBLI. *op. et loc. cit.*

Les sectateurs de Mithra connaissaient le baptême et la signation. Tertullien, qui nous renseigne sur ce point, attribue le signe de croix mithriaque à une imitation diabolique des rites chrétiens :

Tingit (ablution baptismale) *Mithra et ipse quosdam... Mithra signat illic in frontibus milites suos*²⁴.

Peut-être le terme *milites* est-il à prendre dans son sens précis de soldats (et non seulement d'adeptes du culte mithriaque), car nous savons que les soldats païens, comme leurs camarades chrétiens, se signaient au front avant d'aller au combat :

*Huius adoratis altaribus et cruce fronti inscripta, cecinere tubae*²⁵.

Nous avons rappelé plus haut l'assimilation faite entre le T et la croix en dehors du christianisme. Sur la croix, symbole de bonheur et amulette, antérieurement au christianisme, sur les croix solaires et les croix sur sceaux, pendentifs et sautoirs, nous sommes amplement et sûrement documentés; citons seulement les stèles de Samsi-Adad V (824-810 a.C.), d'Assurbanipal II (883-859 a.C.) et de Salmanassar III (858-824 a.C.)²⁶. Par l'*agrimensor* romain Dolabella (v. 100) nous savons que les païens inscrivaient la croix sur les édifices publics; l'arpenteur explique qu'il s'agit là des lignes sacrées du *decumanus* (est-ouest) et du *cardo* (nord-sud) :

Quare per aedes publicas, in ingressus, antiqui fecerunt crucem, antica et postica? Quia aruspices secundum aruspicium in duabus partibus orbem terrarum dividerunt : una

24. TERTULLIEN, *De praescriptione haereticorum*, c. 40 (PL, 2, 54-55). — Voir F. J. DÖLGER, *Die Sphragis der Mithramysterien*, dans *Antike u. Christentum*, I, 1929, pp. 88-91.

25. PRUDENCE (v. 348-504), *Adv. Symmachum*, II, 712 (PL, 60, 236). — Sur la signation des soldats païens, voir F. J. DÖLGER, dans *Jahrbuch f. Antike u. Christentum*, I, 1959, pp. 20-22. — Même l'empereur Julien se signait instinctivement au moment du danger; cf. THÉODORET, *H.E.*, III, 3 (PG, 82, 1092).

26. Voir la documentation et les indications bibliographiques chez F. J. DÖLGER, dans *Jahrbuch f. Antike u. Christentum*, II, 1959, pp. 22-29 et les pl. 1 et 2.

*parte ab oriente in occidentem, alia a meridiano in septentrionem*²⁷.

Les marcionites se signaient²⁸ comme le faisaient les gnostiques²⁹. Chez ces derniers cependant, le signe de la croix se confondait avec un ensemble de gestes très complexes et étranges, semblables à ceux que nous décrivent les rituels magiques de l'antiquité³⁰.

L'existence de la *crux* comme amulette ou figure porte-bonheur et d'une *signatio* en dehors du christianisme et antérieurement à lui — fait incontestable — ne permet cependant pas de conclure à un emprunt que les chrétiens auraient fait aux cultes païens ou au milieu antique. Le signe de la croix a pu apparaître chez les fidèles du Christ, spontanément, par une simple référence, obvie d'ailleurs, à la croix du Sauveur. Quant à sa signification, la *signatio* chrétienne la tire tout entière de son caractère de symbole de l'œuvre rédemptrice³¹.

III. — LE SIGNE DE CROIX DANS LE CULTE CHRÉTIEN

La *signatio* est aussi un geste cultuel. Le nouveau converti, au moment de son admission au catéchuménat, était marqué au front du signe de la croix. Cet usage apparaît déjà au début du 3^e siècle³². Depuis la fin du 4^e siècle au

27. DOLABELLA, *Fragm. (Römische Feldmesser, I, 303-304)*. Voir sur ces problèmes C. VOGEL, *Sol aequinoctialis. Problèmes et technique de l'orientation dans le culte chrétien*, dans *Revue des Sciences religieuses*, XXXVI, 1962 (Actes du Colloque d'archéologie paléochrétienne), pp. 175-211.

28. TERTULLIEN, *Adv. Marcionem*, III, 22 (CSEL, XLVI, p. 416).

29. Voir entre autres les *Acta Thomae* (v. 230) 27 et 49 (LIPSIUS-BONNET, II, 2, pp. 142, 143, 165).

30. Voir C. SCHMIDT-W. TILL, *Koptisch-gnostische Schriften*, I, 1954, pp. 308-329.

31. M. SULZBERGER, *Le symbole de la croix et les monogrammes de Jésus chez les premiers chrétiens*, dans *Byzantion*, II, 1925, pp. 362 et suiv., estime que le signe de la croix fut gnostique avant d'avoir été reçu dans l'Église officielle. Il s'appuie sur les *Acta Thomae* qu'il date de 160 alors qu'ils sont des années 230, et donc postérieurs à Tertullien.

32. Ainsi ORIGÈNE, *In psalm. 39, 8 (38, 8) homel. II, 5*; cf. aussi THÉODORE DE MOPSUESTE, dans A. RÜCKER, *Ritus baptismi et missae quem descripsit Theodorus ep. Mopsuest.*, 1933, p. 15.

moins, la consignation du catéchumène est un rite universellement attesté, en Orient et en Occident³³. D'après saint Augustin, il s'agit d'une *consignatio* solennelle qui suit immédiatement l'instruction sommaire sur la foi et la morale impartie au nouveau converti et accompagne l'exsufflation et la porrection du sel : *solemniter utique signandus est*³⁴. Dans un sermon tenu à Bulla Regia (Numidie), le même saint Augustin caractérise la *signatio* de l'entrée au catéchuménat par des termes pouvant suggérer que la croix était « peinte » ou « tatouée » sur le front : *signum crucis tibi in fronte depingitur atque figitur*³⁵.

Le sacramentaire gélasien ancien (*Vat. Reg.* 316) contient un cérémonial précis de la consignation catéchuménale sous le titre : *Item ad catechuminum faciendum*³⁶. Après la catéchèse et les exhortations liminaires, le processus rituel se développe comme suit :

*Post haec facis eum catechumenum : 1) exsuffles in faciem eius et 2) facis ei crucem in fronte, 3) imponis manum super caput eius his verbis : Accipe signum crucis tam in fronte quam in corde... Inde vero postquam gustaverit medicinam salis et ipse se signaverit, benedicis eum his verbis...*³⁷

Exsufflation, signation, imposition de la main et porrection du sel feront partie désormais du rituel de l'admission.

33. En plus du témoignage d'Augustin qui sera analysé, voir THÉODORET DE CYR, *H.E.*, IV, 18, 11; MARCUS DIAC., *Vita Porphyrii*, 31; PS.-DENIS ARÉOPAGITE, *Eccl. hierarchia*, II, 2, 4 (*PG*, 3, 396 A); *Passio Quirini*, 3 (RUINART, 523).

34. AUGUSTIN, *De catech. rudibus*, XXVI, 50 (*PL*, 40, 344) et *Sermo CCXV*, 5 (*PL*, 38, 1075). — Sur l'exsufflation : AUGUSTIN, *Contra Crescon. gramm.*, II, 5, 7 (*CSEL*, LII, 365) : *cum tamquam paganum exsufflant cum catechumenum faciunt*; sur la *datio salis* : AUGUSTIN, *Confes.*, I, 11, 17.

35. AUGUSTIN, *Serm. in Bulla Regia* (MORIN, *Miscell. Agost.*, I, Roma, 1930, pp. 88-89, et ROETZER, 139). Voir aussi l'expression très concrète de QUODVULDEUS de Carthage, *Sermo 6 in IV. feria* (*PL*, 40, 688) : *Christi cruce exararis, quando eius signo in fronte signaris*. — Sur les tatouages éventuels de la croix et leur survivance en Afrique du Nord, voir F. J. DÖLGER, dans *Antike u. Christentum*, I, 1929, p. 208.

36. Sur le rituel baptismal du Gélasien ancien, voir A. CHAVASSE, *Le sacramentaire gélasien*, Paris, 1958, pp. 155-172.

37. *Sacramentaire gélasien* (*Vat. Reg.*, 316), I, 71 (WILSON, 11; MOHLBERG, 93).

A partir de maintenant, le catéchumène se signera lui-même au front, comme signe d'appartenance, non à la famille des fidèles, mais au nombre des serviteurs destinés à devenir des fils dans le baptême³⁸.

Hippolyte de Rome mentionne également une *signatio* catéchuménale, mais la situe après l'exorcisme du samedi précédant le baptême :

Quand (l'évêque) a terminé l'exorcisme, qu'il souffle sur leur visage et après avoir signé leur front, leurs oreilles et leur nez, qu'il les fasse se relever³⁹.

Les effets de la *signatio* catéchuménale sont assez difficiles à préciser. Le signe de la croix opère une certaine sanctification, mais ne procure pas la rémission des péchés⁴⁰. A la suite de la purification initiale, le catéchumène est autorisé à recevoir une nourriture — laquelle n'est pas l'eucharistie — plus sainte que les aliments ordinaires : le sel et (ou) le pain d'exorcisme⁴¹.

D'autres textes paraissent attribuer à la signation du catéchumène une efficacité plus grande. L'inscription d'Apollinaire, *praefectus praetorio Galliarum* (v. 407-413), composée par Sidoine Apollinaire, met sur le même plan la *cruce* (catéchuménale) et l'ablution baptismale : *frontem cruce, membra fonte purgans*⁴².

38. AUGUSTIN, *In Ioh. fr.*, XI, 4 (PL, 35, 1476) : *Ei quod signum crucis habent in fronte catechumeni, iam de domo magna sunt; sed fiant ex servi filii.*

39. HIPPOLYTE DE ROME, *Tradition Apostolique* (Botte, 45).

40. AINSI AMBROISE, *De mysteriis*, IV, 20 (BOTTE, Sources chrétiennes, 25 bis, pp. 166-167).

41. AUGUSTIN, *De peccat. merit. et remiss.*, II, 26, 42 (CSEL, LX, 113) : *Quod accipiunt quam vis non sit corpus Christi, sanctum tamen est et sanctis quam cibis quibus alimur, quoniam sacramentum est.* — Sur le pain d'exorcisme et le sel des catéchumènes, voir F. J. DÖLGER, *Der Exorzismus im altchristl. Taufritual*, 1909, p. 88. — L'on ne trouve pas davantage de précisions sur les effets spirituels de la *consignatio* des catéchumènes, dans QUODVULDEUS DE CARTHAGE, *Sermo 6 de IV. feria* (PL, 40, 688) et *Sermo 1 de symb.*, II, 1 (PL, 40, 637) : *per signum crucis in utero cunctae matris ecclesiae iam concepti estis.* — Pour l'authenticité des œuvres de QUODVULDEUS : D. FRANCES, *Die Werke des hl. Q.*, München, 1920; contre l'authenticité : M. SIMONETTI, dans *Rendiconti Reale Istit. Lombardo*, II, 83, 1950, pp. 413-424.

42. SIDOINE APOLLINAIRE, *Epist.* III, 12, 5 (= CIL, XIII, 2352 = ENGTROM, *Carm. lat. epigraph.*, 1912, p. 124).

Dans l'admirable épitaphe de La Gayolle, les parents du jeune Théodose, mort *après* la *signatio* catéchuménale, mais *avant* le baptême, expriment l'espoir que Dieu fera miséricorde :

† Notre excellent fils, entouré de la protection de la croix (*crucis munimine septum*), innocent, non souillé par le péché, le petit Théodose, que ses parents avec intention droite souhaitaient faire baptiser dans la source sainte, a été méchamment ravi par la mort. Mais le maître de l'Olympe donnera le repos à son corps auquel fut imprimé le noble signe de la croix (*ubi nobele signum praefixum est crucis*). Et il sera appelé héritier du Christ ⁴³.

Le signe de croix se retrouve dans le rite de collation de tous les sacrements. Et en premier lieu, à l'occasion de l'initiation chrétienne, dans le cérémonial de la confirmation. La plus ancienne allusion à ce rite se lit dans les *Acta Petri* (écrit gnostique, vers 150) :

*In nomine tuo mox lotus et signatus est sancto tuo signo. Sic itaque in tuo nomine eucharistiam tuam communico*⁴⁴.

La position du participe *signatus* après *lotus* (ablution baptismale) et avant la communion, indique qu'il s'agit de la *signatio* de confirmation.

Hippolyte de Rome, dans son rituel, mentionne également la *consignatio* postbaptismale :

*Postea oleum sanctificatum infudens de manu et imponens in capite dicat : Ungeo te... Et consignans in frontem, offerat osculum et dicat : Dominus tecum*⁴⁵.

43. E. LE BLANT, *Nouveau recueil des inscriptions de la Gaule antérieures au 8^e siècle*, Paris, 1892, p. 381, n. 331 (= *CIL*, XII, 5750).

44. *Acta Petri* (vers 150) (LIPSIUS-BONNET, *Acta post. apocrypha*, I, 51). — Le texte donne les trois éléments *lotus* (baptême), *signatus* (*signatio* postbaptismale), *eucharistia* (communion du néophyte). — Le terme *lotus* est une correction de *locutus* du texte.

45. HIPPOLYTE DE ROME, *Tradition Apostolique* (BOTTE, 54). — C'est probablement de la même *consignatio* postbaptismale de la confirmation que parle TERTULLIEN, *De resurrect. carnis*, 8 (*CSEL*, XLVII, 36) : *caro signatur ut et anima muniatur*. — De même CYPRIEN, *Ep.* LXXIII, 9 (*CSEL*, III, 2, p. 785) : *ut qui in ecclesia baptizantur, praepositis ecclesiae offerantur... et signaculo dominico consumentur*. — Même rite à Rome; cf. CORNEILLE, *Lettre à Fabien d'Antioche*, dans EUSÈBE, *H.E.*, VI, 43, 15 (*SCHWARTZ*, II, 620).

Il n'est pas exagéré de dire que, dès la paix de l'Église, le signe de la croix rythme le cérémonial liturgique comme il rythme la vie quotidienne du chrétien. Les témoignages se multiplient : par la *signatio* le corps du Seigneur est consacré, les fonts baptismaux sont sanctifiés, les prêtres et les clercs sont ordonnés⁴⁶.

Au début de la prière eucharistique (préface) le célébrant signe son front⁴⁷. Les multiples (et abusifs) signes de la croix sur les oblats pendant le *Canon missæ* figurent déjà à la place devenue traditionnelle, dans le Gélasien (*Vat. Reg.* 316)⁴⁸ et dans le Grégorien⁴⁹. L'*Ordo VII* (franc; époque carolingienne) contient à ce sujet des instructions qui, substantiellement, se survivent dans les rubriques actuelles⁵⁰.

Un usage attesté par Ambroise et Augustin veut que catéchumènes et fidèles se signent au début du symbole et de l'oraison dominicale⁵¹. Il en fut ainsi durant tout le moyen âge.

La *signatio* étant le geste chrétien par excellence et le sceau de la conversion, il n'est pas étonnant que le fait de se signer ouvertement soit considéré comme une profession de foi publique⁵².

46. AUGUSTIN, *Tract. in Iohan.* 118, 5 (CC, 36, 657).

47. *Constitutions apostoliques*, VIII, 12 (QUASTEN, 212) : *tropaeum crucis in fronte manu faciat.*

48. Sacramentaire gélasien (*Vat. Reg.*, 316), II, 17 (WILSON, 234-236; MOHLBERG, 183-186).

49. Grégorien *Hadrianum* (LIETZMANN, 1-5).

50. *Ordo VII* (franc; époque carolingienne) : *Qualiter quaedam cruces et orationes in Te igitur agenda sunt* (ANDRIEU, *Ordines*, II, 295-305).

51. AMBROISE, *Explanatio symboli*, 3 et 8 (BOTTE, *Sources chrétiennes*, 25 bis, pp. 48 et 56) : *Signate vos. Quo facto et dicto symbolo... Quo facto : Credo in Deum, etc.* — Cette *signatio* et le *Credo* subséquent étaient couverts par l'arcane; cf. AMBROISE, *Caïn et Abel*, I, 9, 37 (CSEL, XXXII, 1, p. 370) : *Cave ne incaute symboli vel dominicae orationis divulges mysteria.* De même AUGUSTIN, *In Iohann.* XI, 3 (PL, 35, 1476) : *Credo et signat se.* — Sur la *signatio* à l'oraison dominicale, voir PIERRE CHRYSOLOGUE, *Sermo* 57, 59, 60, 62 (PL, 52, 360 C, 365 B, 368 C, 372 A).

52. *Acta Eupli*, II, 1 (KNOPF-KRÜGER, 102) : *libera manu signans sibi frontem dixit : Quae tunc dixi et nunc ea confiteor, me esse christianum.* — De même AMBROISE, *De Isaac vel anima*, VIII, 75 (CSEL, XXXI, 1, pp. 693-694); AUGUSTIN, *Sermo* 174, 3 (PL, 38, 942); *Ennar. in Ps.* XXX, 3, 7 (PL, 36, 252).

Si donc les chrétiens dans leur vie de chaque jour usaient du signe de la croix comme d'un phylactère, dans le culte, *la signatio* a une toute autre importance. En raison de sa coordination originelle avec les rites prébaptismaux et baptismaux, la signation procure une sanctification certaine : par ce geste le nouveau converti est « marqué », et par ce geste il manifeste publiquement sa foi. La connexion fondamentale entre signe de croix et baptême mériterait d'être remise en honneur dans la catéchèse.

IV. — LES FORMES DE LA SIGNATION

La *signatio*, à l'origine, se faisait en traçant une petite croix, principalement sur le front, ainsi qu'il résulte de l'ensemble des textes rapportés plus haut. Hippolyte de Rome mentionne le front, les oreilles et le nez⁵³, Cyprien les oreilles, les yeux et le front⁵⁴. En certaines circonstances, les fidèles signaient la bouche, la poitrine, les lèvres et, en cas de maladie, les organes où siège la douleur⁵⁵. Quand dans les textes paléo-chrétiens il est question de *signare totum corpus* (par exemple *Acta Iohannis* 115), il faut entendre par là, non un large signe de croix sur le corps, mais plusieurs petites croix tracées sur les différents membres.

Jusqu'au 9^e siècle au moins, le célébrant, arrivant à l'autel, se signait uniquement le front⁵⁶. Le diacre, à l'évangile, fait le signe de la croix sur le front et la poitrine⁵⁷, tandis que les fidèles traçaient une croix sur le front seulement⁵⁸. Dès le 12^e siècle, au plus tard, apparaissent les trois signations en usage encore aujourd'hui (front, lèvres et

53. HIPPOLYTE DE ROME, *Tradition Apostolique* (BOTTE, 44).

54. CYPRIEN, *Ep.* LVIII, 9 (CSEL, III, 2, 664-665).

55. JÉRÔME, *Epitaph. s. Paulae* : (la vierge) *Eustochium Paulae matris os stomachumque signaret ut matris dolorem, crucis impressione, niteretur lenire* (*Epist.* 108, 20; PL, 22, 898).

56. *Ordo*, I, 49 (v. 700; romain) : *faciens crucem in fronte* (ANDRIEU, *Ordines*, II, 83); cf. aussi *Ordo*, VI, 21 (ANDRIEU, II, 244). C'est encore l'usage aux 8^e et 9^e siècles (AMALAIRE, *De eccl. off.*, IV, 39).

57. *Ordo*, V, 35 (v. 850/900) : *facit crucis signum in fronte sua idem diaconus et in pectore* (ANDRIEU, *Ordines*, II, 216).

58. PS.-ALCUIN, *De div. off.*, c. 40; AMALAIRE, *De eccl. off.*, IV, 39.

poitrine)⁵⁹. Les catéchumènes au moyen âge n'étaient signés que sur le front⁶⁰.

La « petite » croix se traçait avec un doigt (pouce ou index) de la main droite (la *dextera* étant la main bénéfique), plutôt qu'avec la main entière⁶¹. Il est difficile de dire à quelle époque est apparue la « grande » *signatio* : il ne semble pas que ce fût avant le 8^e siècle⁶². La pratique ne se généralisa qu'à partir du 9^e siècle⁶³. Dans le geste de la « grande » signation, le fidèle portait les trois premiers doigts de la main droite au front, à la poitrine, ensuite de l'épaule *droite* à l'épaule gauche, comme c'est encore l'usage en Orient⁶⁴. Innocent III (1198-1216) et Sicard de Crémone († 1215) signalent cependant que, pour la barre transversale, les deux sens étaient possibles et, de fait, employés par certains⁶⁵. Progressivement, à partir du 11^e siècle, la *signatio* dite latine se différencia de la *signatio* grecque, quand se creusa le fossé entre Orient et Occident. La croix latine acquit alors sa forme définitive, qu'elle soit employée pour l'autosignation ou la signation d'autres personnes et de choses : barre verticale du front à la poitrine, barre horizontale de gauche à droite, le pouce, l'index et le médius allongés, annulaire et auriculaire repliés vers la paume. La croix grecque se décompose en barre verticale du front à la poitrine, en barre transversale

59. BELETH, *Expl. div. off.*, 39; SICARD DE CRÉMONE, *Mitrале*, III, 4; DURAND, *Rationale*, IV, 24, 27.

60. *Ordo*, XI, 3 : *facit presbyter in singulorum frontibus crucem cum pollice, dicendo : In nomine patris, et filii et spiritus sancti* (ANDRIEU, II, 418).

61. AINSI EPIPHANE, *Haeres.*, XXX, 12 (PG, 41, 428); SOZOMÈNE, *H.E.*, VII, 26 (PG, 63, 1497); MOSCHOS, *Pré spirituel*, 94 (PG, 87, 2953; *Sources chrétiennes*, 12, p. 142); GRÉGOIRE, I, *Dial.*, I, 10 et 11; III, 5 et 35 (PL, 77, 204 C/D, 212, 228, 301); II, 3 (PL, 66 (sic), 134). — Voir cependant le passage de la *Vita Severini* cité à la note 20. Sur le symbolisme de « droite » et « gauche » voir O. NUSSBAUM, dans *Jahrbuch f. A. u. Chr.*, 5, 1962, pp. 158-171.

62. Les liturgistes du moyen âge tels que BELETH, SICARD et DURAND ne s'expriment pas avec la rigueur suffisante; ils peuvent avoir en vue la petite croix (plus probablement) ou la grande croix.

63. *Livre d'Heures de Pommersfelden* (11^e s.); éd. ENDRES-EBNER, *Ein Königsgebetbuch des 11 Jhs.*, dans ST. EHSSES, *Festschrift z. elfundertjährigen Jubil. des deutschen Campo Santo in Rom*, Freiburg, 1897, p. 302.

64. INNOCENT III, *De mysteriis missae*, 45 : *tribus digitis... ita ut a superiori descendat ad inferius et a dextra transeat ad sinistram*.

65. INNOCENT III, *op. cit.*, 45; SICARD DE CRÉMONE, *Mitrале*, III, 4.

de droite à gauche, l'index, le médium et l'auriculaire étendus, l'annulaire et le pouce joints à l'intérieur de la main ou superposés⁶⁶. La position des doigts n'est pas un effet du hasard : en elle se survit presque sans altération le geste de l'orateur antique, tel que nous le décrivent Apulée et Quintilien⁶⁷.

Sur les formules accompagnant la *signatio* nous sommes assez mal renseignés. Initialement, le geste se suffisait à lui-même sans que l'on ait songé à le renforcer par le verbe. Une des formules les plus anciennes aura été : *Signum (signaculum, sphragis) crucis (ou Christi)*, ou encore *In nomine Dei (Iesu)*. Très tôt est apparue la formule trinitaire, en raison des liens étroits unissant *signatio* et baptême : *In nomine patris et filii et spiritus sancti*⁶⁸. Les locutions *Adiutorium nostrum in nomine domini*, ou *Deus in adiutorium meum intende* sont plus tardives et semblent renvoyer aux milieux monastiques.

*
**

De cette rapide enquête on retiendra d'abord et surtout que si le geste de la *signatio* n'est pas une création spécifiquement chrétienne — pas plus que la figuration de la croix elle-même — la signification qui s'y rattache est entièrement nouvelle dans le christianisme : elle ne se comprend que par référence à l'*opus Christi* accompli sur la croix et appliqué dans le baptême. On remarquera ensuite que la *signatio*, universellement en usage dans les communautés chrétiennes dès 150 environ, a largement devancé la reproduction figurée de la croix.

CYRILLE VOGEL.

66. Sur la position des mains, voir E. FEHRENBACH, *Bénir (manière de)*, dans *DACL*, II, 746-758.

67. APULÉE, *Métamorph.*, II, 39 : *Porrigit dexteram et, ad instar oratorum, conformat articulum duobus infimis conclusis digitis, ceteros eminentes porrigit.* — QUINTILIEN, *Instit.*, XI, 3, 29 : *Gestus ille maxime communis, quo medius digitus in pollicem contrahitur, explicitis tribus.*

68. Déjà dans les *Constitutions Apostoliques*, VIII, 12 (QUASTEN, 212-213). — Peut-être aussi TERTULLIEN, *De baptismo*, 6 : *Fides obsignata in patre et filio et spiritu sancto.*